

**SIVOS DU R.P.I. "des 3 Moulins"
25410 OSSELLE-ROUTELLE**

Compte-rendu de la réunion du 19 décembre 2017.

Tous les membres sont présents :

M. LARTOT Michel – M. CUCHE Daniel – M. GROSPERRIN Arnaud -
M. GESLOT Christophe - M. BAÏOTTO Jean
Mme GRILLON Christine –Mme GRAPPEY Sandrine
Mme ZILIO Sylvie absente, suppléée par M. MARTIN Louis

La séance est ouverte à 20 H 35.

Invités :

Mme GAIHIER Marie-Ange, Enseignante, présente.
M. YAHIAOUI Reda, représentant des parents d'élèves, présent

Secrétaire de séance : Jean BAÏOTTO. Séance enregistrée (panne de l'enregistreur)

1°) ELECTION DU PRESIDENT

Madame Christine GRILLON, 1^{ère} Vice Présidente informe de la démission de Pierre DAGON-LARTOT de la Présidence du SIVOS du RPI des 3 moulins, acceptée par arrêté de Monsieur le Préfet en date du 1^{er} décembre 2017 et fait un appel à candidatures :

Se présentent :

- M. Arnaud GROSPERRIN
- M. Michel LARTOT

Au dépouillement M. GROSPERRIN obtient 3 voix et Monsieur LARTOT obtient 5 voix.

Monsieur Michel LARTOT est élu Président du SIVOS du RPI des 3 moulins et poursuit la séance.

2°) APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU 28 SEPTEMBRE ET DU 7 NOVEMBRE 2017

Le procès verbal du 28 septembre 2017 est adopté à l'unanimité. Les élus du Conseil de Roset-Fluans refusent de signer celui du 7 novembre dont ils contestent la rédaction. Celle-ci sera reprise lors du prochain conseil.

3°) RYTHMES SCOLAIRES

Suite à la consultation des parents et à la réunion du Conseil d'école du 12 décembre 2017, la majorité s'est prononcée pour la dérogation de la semaine de 4 jours à partir de la rentrée scolaire 2018.

Les élus du SIVOS privilégient l'intérêt des enfants (repos possible une journée complète en milieu de semaine) et adoptent également, à l'unanimité la semaine de 4 jours.

4°) DELIBERATION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET DU SIVOS

Il manque des crédits au chapitre 11 pour régler la facture des Francas.

Il est décidé de prendre :

- . - 6 000 € au chapitre 12 « Charges de personnel » au compte 6411
- . + 6 000 € au chapitre 11 « Charges à caractère général » au compte 6156 Maintenance

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

5) ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 2 DU 28 SEPTEMBRE 2017

Monsieur le Président informe que suite à une erreur du secrétariat dans la délibération concernant le changement de grade du secrétaire du RPI il convient d'annuler la délibération prise le 28 septembre 2017.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

6) FERMETURE ET OUVERTURE DU POSTE DU SECRETAIRE DU SYNDICAT

Monsieur le Président informe qu'il convient de prendre en compte les évolutions légales sur les grades des adjoints administratifs de 1^{ère} classe qui sont devenus au 1^{er} janvier 2017 des adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe. Il est nécessaire d'actualiser ces postes pour prendre en compte la modification opérée depuis le 1^{er} janvier 2017, fermer le poste actuel pour 6 h par semaine et ouvrir un nouveau poste qui prend en compte cette modification également pour 6 h par semaine.

Ce point est adopté à l'unanimité.

7) CONTRAT ADJOINT ADMINISTRATIF AVENANT

Cet avenant a pour objectif de faire passer cet agent sur le poste nouvellement créé d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. Il est proposé aux Conseillers d'accepter la passation de cet avenant à compter du 1^{er} juillet 2017.

Ce point est adopté à l'unanimité.

8) SUBVENTIONS ECOLES

Monsieur le Président invite les membres du Comité Syndical de se prononcer sur les subventions de fin d'année aux écoles.

Il est proposé les subventions suivantes :

- Ecole de Routelle : 4 € X 60 élèves = 240,00 €
- Ecole de Roset-Fluans : 4 X 51 élèves = 204,00 €
- Ecole d'Osselle : 4 X 52 élèves = 208,00 €

Il est ensuite proposé de verser à l'école de Routelle le reliquat non utilisé de l'USEP d'un montant de 100,00 €.

L'école d'OSSELLE demande une subvention exceptionnelle pour une classe de découverte à Mouthe. Il est proposé 20 € par enfant.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité

9) INDEMNITES DE CONSEIL DU TRESORIER

Monsieur le Président propose de solliciter à nouveau le concours du Receveur Municipal de la Trésorerie de Saint Vit qui assure les prestations de conseil et de lui verser l'indemnité de conseil selon les conditions d'octroi prévues par décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 par les Collectivités Territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état au taux de 100 % par an.

Ce point est adopté à l'unanimité.

10) REMBOURSEMENT ORDICLASSE

Monsieur le Président informe le Comité Syndical de la demande de la C.A.G.B de paiement des prestations OrdiClasse sur les 10 premiers mois de l'année 2017, prestations intervenues alors sans contrat.

Aux vues des nombreux problèmes et défaillances du service OrdiClasse, les membres du Syndicat refusent de payer cette facture à la majorité.

Pour : 7 voix
Abstention : 1
Contre : 0

11) REMBOURSEMENT DES HEURES DE L'EMPLOYE COMMUNAL DE ROSET FLUANS

Le conseil accepte la demande de remboursement de ses heures et qui s'élèvent à 114,05 €

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

12) QUESTIONS DIVERSES

- Courrier de Monsieur le Préfet qui dit que la renégociation du prêt est impossible
- Contrôle de Radon : prévoir les visites nécessaires pour 2017
- La Préfecture a pris acte de la démission de M. Damien BOUVERET conseiller syndical
- Mme POLARD, accompagnatrice du bus scolaire part en retraite au 1^{er} avril 2018 ; prévoir son remplacement jusqu'au mois de juillet et un niveau contrat à partir du mois de septembre.

La séance est levée à 21h15
Le Président,

M. Michel LARTOT.